« EMPOWERMENT MEETINGS » SUR LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES ET SA MISE EN OEUVRE AU LUXEMBOURG

Company name practices : CET (CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT)

Activity sector practices : Information et communication

Company category practices : Secteur Public

Description of the action practices

Le CET (Centre pour l'égalité de traitement), la CCDH (Commission consultative des Droits de l'Homme) et Info-Handicap ont organisé plusieurs séries d'« empowerment » autour du handicap.

Un thème choisi du plan d'action luxembourgeois est traité lors de trois soirées. La première réunion était une introduction générale à la thématique et servait à regrouper les questions que les personnes en situation de handicap et leurs familles se posent à ce sujet. Lors de la deuxième séance, ces informations ont été complétées et des malentendus ont été clarifiés et lors de la troisième réunion, des experts (représentants gouvernementaux, responsables de tout genre…) ont exposé leur point de vue et ont aidé à tirer les conclusions des discussions.

Context practices

Par la loi du 28 juillet 2011, le Luxembourg a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

En tant que mécanisme indépendant de suivi et de la promotion de cette Convention au Luxembourg, le CET s'est rendu compte, lors de ses évènements antérieurs, que les personnes en situation de handicap se sentaient souvent impuissantes et ne connaissaient pas assez leurs droits et devoirs.

Ainsi, l'idée d' « empowerment » est née et le CET s'est associé à deux autres partenaires afin d'inviter toute personne intéressée à venir faire le point sur la situation luxembourgeoise actuelle et surtout d'analyser ce qui reste encore à faire.

Suivant le slogan « Good knowledge enables, bad knowledge disables », il importait au CET de donner aux personnes concernées le bagage nécessaire afin qu'elles puissent revendiquer elles-mêmes leurs droits.

Approach practices

Même si le public cible pour les organisateurs était prioritairement des personnes en situation de handicap, le grand public a été invité à venir assister et discuter au cours des trois soirées.

Ainsi, la présence de l'entourage privé et professionnel des personnes concernées et de toute personne intéressée a constitué la richesse de ses entrevues et discussions.

Toutefois, le nombre de participants a été limité à 20 personnes, afin de pouvoir faire un tour de table à chaque soirée lors duquel chacun a pu prendre la parole dans un cadre plus intimiste.

Après chaque réunion, un rapport retraçant le contenu des discussions a été transmis aux participants qui pouvait être annoté ou complété par courriel ou lors de la prochaine réunion.

En général, toute démarche était de sorte à favoriser l'implication active des personnes participantes. On leur a même laissé le choix des thèmes traités.

Bien évidemment, l'inclusion était le maître-mot de ces soirées. Celle-ci a e.a. été garantie par la présence de traducteurs en langue des signes allemande…

Objectives practices

L'objectif majeur de l'«empowerment» est d'informer les personnes handicapées ou leur entourage de leurs droits et devoirs, afin qu'elles soient en mesure de faire valoir et d'exercer ces droits elles-mêmes.

Bien évidemment, à côté de ce volet de renforcement du savoir et de la confiance en soi des personnes en situation de handicap, les discussions de la troisième soirée avec les experts ont permis à ces derniers de se rendre compte des problèmes multiples qui existent encore. Ce contact direct a certainement renforcé leur sensibilité aux phénomènes rapportés.

Le document final reprenant toutes les mesures qui doivent encore être mises en place sert de support à la politique, mais également aux personnes concernées. L'idée d'«empowerment» était justement celle de donner à ces personnes la « force » de se manifester soi-même.

Impact practices

Le retour qu'on a eu des personnes participantes a été très positif. Elles ont apprécié d'avoir reçu un cadre théorique et pratique de la situation au Luxembourg et d'avoir eu l'opportunité de discuter avec des experts dans un cadre intimiste.

Ainsi, des personnes qui n'auraient probablement jamais eu le courage de contacter un responsable politique p.ex. ont profité de l'occasion de recevoir des informations de première main et surtout d'avoir pu réfléchir ensemble avec ces responsables à des solutions.

Les experts pour leur part ont souvent aussi été confrontés à des problèmes qu'ils ne connaissaient pas forcément auparavant et ils ont ainsi, grâce aux récits des personnes en situation de handicap, pu être davantage sensibilisés aux barrières qui peuvent encore exister.

Les organisateurs ont rédigé un document final qui a été avisé par les participants et les experts. Celui-ci a été transmis à tout décideur pouvant remédier à une situation insatisfaisante et contraire à la Convention.

« To do practices »

- Impliquer le grand public, même si, à première vue, le sujet touche prioritairement un groupe cible
- Créer les conditions nécessaires (aussi d'accessibilité) afin de favoriser la participation et implication active de tous les participants
- Sensibiliser les acteurs et responsables politiques et autres en les confrontant à des exemples concrets (au lieu de les accuser)
- Traduction du document final en d'autres langues et rédaction en langage facile à lire

« Not to do practices »

- Surtout avec des personnes à besoins spécifiques : ne pas les surmener avec un langage trop compliqué et de

longues réunions